



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

EHPAD HABRIOUX - 16140 AIGRE

PROCES VERBAL **CONSEIL DE LA VIE SOCIALE**

Séance du 11 mars 2022

Présents :

- Résidents : J TALLON, A HERBERT, M MOREL, R ANCELIN
- Famille : J BRUNELOT, JC FAYEMENDIE,
- Personnel : C COURONNAUD, C COUVIDAT, C SOULAT DOBY
- Assistaient à la séance : C FREYCHE (Directrice déléguée), K. HÉBRÉ (Coordinatrice fonctions ressources), O GREGOIRE (Cadre de santé), C RENAUD (Secrétaire de séance)

Excuses: R COMBAUD, E ROUX, R RAYMOND, I PLOQUIN, F PELFRESNE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021,

En l'absence de remarques le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Avant de commencer l'instance JC FAYEMENDIE fait remarquer les changements de dates et heures des instances qui pour lui aurait pu se solder par son absence s'il n'avait pas lu la dernière convocation. Il aurait aimé être prévenu en amont. Il souhaiterait que soient concertés les membres du CVS avant toutes modifications réalisées du fait de leur emploi du temps à réorganiser.

K HEBRE explique que les modifications: date et heure de l'instance, étaient indiquées de façon explicite dans le mail transmis aux membres du CVS.

2. Actualités du projet architectural

C FREYCHE invite l'ensemble des membres du CVS à effectuer une visite des travaux en cours. Trois phases de reconstruction se dérouleront sur environ 48 mois.

La première phase concerne le bâtiment où se situaient les bureaux administratifs, neuf chambres et la salle d'activité. Elle indique la destruction de la Chapelle, le désamiantage et la destruction de l'intérieur des bâtiments. Une extension sera constituée et deviendra à terme l'accueil de jour. La seconde phase sera en lien avec la reconstruction des salles à manger, et des locaux logistiques.



J BRUNELOT s'interroge sur l'existence des cuisines

C FREYCHE rappelle que la première phase comprend également la démolition de l'ancien commerce et cet emplacement servira à installer les cuisines provisoires. Des chambres seront aménagées au-dessus de l'administration.

J BRUNELOT se demande ce qui sera installé au niveau de l'accueil, à l'entrée d'AIGRE.

C FREYCHE évoque la modification de l'entrée et la création d'un parvis avec une zone de livraison. La démolition qui sera effectuée au mois d'avril, permettra la création de ces emplacements.

JC FAYEMENDIE considère être une erreur sur le plan architectural d'associer l'entrée principale, l'accueil et le secteur de livraison.

C FREYCHE prend note de cette observation.

JC FAYEMENDIE évoque l'évacuation des résidents d'HABRIOUX suite à une inondation publiée dans la presse en 1982. Il s'interroge sur la prise en compte des risques d'inondation dans la conception des nouveaux plans de reconstruction de l'EHPAD (situé en une zone inondable).

C FREYCHE confirme que ceci a bien été pris en compte dans la réalisation des plans par ailleurs une surélévation du bâtiment est prévue.

JC FAYEMENDIE s'interroge de voir se reconstruire l'EHPAD dans une zone à risque étant donné l'ampleur et le coût des travaux.

C COUVIDAT partage l'avis de JC FAYEMENDIE et son souhait d'une reconstruction dans un autre lieu. Elle rappelle que l'ARS a souhaité maintenir la reconstruction de l'EHPAD sur site.

K HEBRE rappelle également que le retard de la mise en œuvre du projet est lié à sa révision qui prenait état du Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

J BRUNELOT est en accord avec la prise en compte des risques d'inondation et évoque les autres projets tels que le chauffage, la géothermie et le photovoltaïque qui sont aussi très importants.

C FREYCHE explique que l'EHPAD sera innovant. La géothermie génèrera une économie conséquente en matière d'énergie (environ 10000€ par an).

J BRUNELOT se demande si cette installation impactera les tarifs de l'EHPAD, tout en sachant que la Direction n'avait indiqué aucune augmentation prévue.

C FREYCHE indique que le projet d'investissement prend acte de cette information c'est pourquoi des aides ont été demandées. Le conseil départemental et l'ARS ont validé le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement), ainsi les tarifs actés au Plan de financement de 2018 ont été contenus.



J BRUNELOT s'interroge de nouveau sur les risques d'inondation et exprime que si cette zone est inondable, le maire ne peut donner d'autorisation au permis de construction.

JC FAYEMENDIE compare les secteurs privés et publics, et indique que le secteur privé a trouvé la solution de construction dans une zone non inondable avec une construction beaucoup plus adaptée en termes d'équipement, d'accueil et de parking. Il expose qu'il aurait été possible d'en faire de même pour l'EHPAD Habrioux. Il souhaite la confirmation qu'aucune augmentation ne sera faite pendant les quatre années à venir pour les résidents.

C FREYCHE rappelle que l'EHPAD Habrioux est l'un des établissements les moins couteux du territoire, et ce malgré les améliorations effectuées. Effectivement une hausse est prévue en lien avec les améliorations mais pas au-delà du PPI de 2018.

JC FAYEMENDIE explique que des augmentations de 25% puis 13% avaient été mentionnées et considère qu'aucune augmentation ne doit être réalisée du fait de la durée importante de réalisation des travaux d'une durée de 4ans. Il appuie sur le fait que certains résidents ne profiteront pas de ces améliorations. Il convient d'envisager cette augmentation à l'achèvement des travaux selon les améliorations réellement effectuées, et rappelle que les conditions actuelles des travaux sont des conditions difficiles que subissent les résidents et le personnel.

JC FAYEMENDIE répond favorablement à des augmentations légitimes, concernant l'alimentation et en lien avec l'inflation. Il n'est pas en accord avec la mise en place d'une augmentation, compte tenu de la suppression du nombre de chambres et que ce soit aux résidents de supporter cette hausse.

C FREYCHE informe que la fermeture temporaire des chambres n'incombe pas aux résidents et que c'est le département qui la prend en charge.

C COUVIDAT indique que la mairie d'AIGRE avait proposé la mise à disposition d'un terrain à côté de la maison de retraite privé. La mairie suivait l'EHPAD sur un projet neuf. Le projet a été refusé par l'ARS qui souhaite que la maison de retraite reste dans le centre d'AIGRE.

C FREYCHE intervient et explique que l'ARS souhaite laisser les EHPAD en centre bourg pour faciliter les accès à toutes les commodités de la vie sociale.

C COUVIDAT s'exprime sur le fait que l'ARS avait demandé la mutualisation des locaux logistique, de l'EHPAD privé et de l'EHPAD public. L'EHPAD privé a refusé. Elle ne conçoit pas l'impossibilité de mutualiser les établissements. Elle explique que le projet défendu par M.LEON d'une construction neuve avait été engagé et que l'ARS s'y est opposé.

JC FAYEMENDIE ajoute que le Conseil départemental avait budgétisé le projet.

C FREYCHE intervient, elle affirme que tous souhaitaient repartir sur une construction neuve et qu'étant donné la situation il faut maintenant avancer sur ce qui est concret. Le projet actuel étant validé et suivi par l'ARS. L'ensemble des éléments en lien avec les risques d'inondation a été étudié techniquement dans le projet.



JC FAYEMENDIE précise que l'EHPAD n'est pas une prison mais une maison, celle de plusieurs générations, les pensionnaires et les familles qui sont les locataires, suite au paiement des loyers. Il rappelle que ces locataires sont chez eux. A cet effet, il indique qu'il doit y avoir une écoute un peu différente de ce qu'elle était, et de ce qu'elle est actuellement.

JC FAYEMENDIE exprime que plusieurs courriers réalisés par des locataires et des soignants à destination de M. LEFEVBRE Directeur Général sont restés sans réponses. Il ajoute que face à une Administration qui est située hors site, qu'avec l'absence de relations humaines et l'absence d'un envoi d'accusé de réception, les demandeurs sollicitent directement l'ARS et le ministère pour faire connaître le fonctionnement de l'Administration en local. Il considère que ceci est un réel problème et peu respectueux.

3. Programme d'animation prévisionnel 2022

O GREGOIRE explique avoir recruté C SOULAT DOBY en tant qu'animatrice à mi-temps qui intervient sur l'EHPAD Habrioux et sur le centre hospitalier de Ruffec. Elle explique qu'un lien a été créé avec la vie sociale et que chaque mois les résidents participent à des séances de cinéma organisées à la salle des fêtes d'Aigre. Les familles ont la possibilité d'accompagner leur proche à ces séances de cinéma. Une reprise de contact auprès de la bibliothèque d'AIGRE a permis de programmer des sorties bibliothèque. La réalisation d'ateliers poterie associés à des animations musicales est programmée au mois d'avril.

Des sorties communes sont organisées au sein des deux EHPAD situés à AIGRE et RUFFEC, favorisant les échanges et les rencontres. Au mois de juillet, les résidents profiteront de sorties à la mer. Dans le souhait de partager la culture de la Charente avec la visite de lieux, les résidents se rendront au cœur du village Gabarit et Censiller.

C SOULAT DOBY présente les éléments de son programme et explique que le travail est réalisé sous forme de projet pédagogique avec une fréquence de 5 à 6 semaines. Elle s'appuie des événements existants et incontournables dans l'année pour créer ses thématiques, comme par exemple : pâques. Elle prend connaissance des souhaits émis par la diététicienne et le service cuisine, avec la proposition de repas à thème.

Actuellement, le thème est celui de l'Alsace. Les résidents ont réalisés des compositions visibles dans la salle des tourterelles en lien à cette thématique. Elle indique utiliser les arts plastiques (activité multi sensorielle avec l'utilisation d'instruments, du toucher, du travail de la matière et de la créativité).

Elle explique que ceci développe la confiance en soi et le sentiment de valorisation. L'objectif étant de favoriser la participation des résidents. Ceci permet d'observer les facultés des résidents. Elle exprime sa satisfaction et sa fierté à observer le travail rendu par les résidents. Elle indique que ceci est une démarche positive d'accompagnement.

JC FAYEMENDIE s'interroge sur le cinéma et les éventuelles difficultés des résidents à entendre et à voir. Il souhaiterait savoir comment cette problématique est gérée face à ce genre d'activité. Il ajoute que les personnes non voyantes apprécient également assister à des séances au cinéma. Il aimerait savoir comment cela est défini au sein de l'EHPAD.



C SOULAT DOBY explique que les sorties sont basées sur l'envie et le volontariat sans obligation. Le résident qui le souhaite peut venir ou se rétracter au moment de partir à une activité, son choix est respecté.

O GREGOIRE intervient et explique qu'il faut un intérêt venant du résident à vouloir y participer. D'autres ateliers sont proposés pour permettre aux résidents ne pouvant y participer d'accéder à ces autres activités. Elle indique concernant les ateliers de musique, que C SOULAT DOBY recense de bons résultats. Le but est de permettre à l'ensemble des résidents qu'ils soient ou non en difficulté de participer aux sorties proposées.

C SOULAT DOBY explique qu'avec la collaboration de ses collègues de l'EHPAD, elles vont à la rencontre des résidents, les sollicitent, leurs proposent des activités et définissent leurs besoins. Elle affirme que certains résidents répondent à ces activités de façon volontaire alors que d'autres résidents devront être sollicités pour les intégrer.

Concernant les activités bibliothèque, par intermittence la bibliothécaire se déplacera auprès des résidents, et/ou les résidents se rendront à la bibliothèque. Les horaires de présence de la bibliothécaire seront affichés au sein de l'EHPAD pour permettre aux personnes mobiles, actives et qui aiment être indépendantes dans leurs activités à se rendre sur place en autonomie.

- L'activité du mois de mars sera clôturée par un repas alsacien.
- Le 25 mars, une visite d'exposition est prévue à la Palène à Rouillac.
- Le 7 avril, l'établissement MENAT, viendra au sein de l'EHPAD pour la vente de vêtement printemps, été.
- Le 13 avril, sortie cinéma
- Le 15 avril, goûter d'anniversaire
- Dimanche 17 et lundi 18 avril est prévu le repas de Pâques,
- Vendredi 29, intervention d'un intervenant toute la journée, le matin sera proposé un atelier poterie avec 8 résidents. L'après-midi, sera réalisée une intervention musical participative.
- Au mois de mai, la bibliothécaire viendra au sein de l'EHPAD, le thème sera « l'Italie » car le 9 mai c'est la journée européenne.
- Mercredi 11 mai, sortie cinéma
- Jeudi 12, repas italien
- Jeudi 19 mai, visite au théâtre gallo-romain des Bouchauds formulée par des résidents à l'arrivée de l'animatrice
- Vendredi 20 mai, goûter d'anniversaire et pot d'accueil
- Au mois de juin, sortie à la bibliothèque d'Aigre
- Le 8 juin, cinéma
- Le 15 juin, un loto
- Le 16 juin un repas créole associera la présence des familles selon les possibilités du protocole sanitaire anti-covid.

C SOULAT DOBY est à la recherche d'un groupe de musicien créole qui interviendrait au sein de l'EHPAD et est actuellement en attente d'une confirmation.



- Lundi 24 aura lieu le gouter d'anniversaire et le pot d'accueil.

C FREYCHE, remercie la présentation du programme de C SOULAT DOBY et explique que l'animation est aussi un moyen d'observer l'évolution positive des résidents et à les amener à plus d'autonomie.

JC FAYEMENDIE s'interroge sur les différentes problématiques à concevoir des repas à thèmes et sur l'existence d'une cuisine sur place avec des cuisiniers qui cuisineront pour les résidents.

C FREYCHE explique que les cuisines resteront au sein de l'EHPAD comme cela a été notifié dans le Procès-Verbal CVS de 2020.

J BRUNELOT souhaite intervenir sur la partie animation et explique que peu de résidents au sein de l'EHPAD ont conservé l'ensemble de leur faculté, par conséquent les activités proposées sont pour des résidents valides.

C FREYCHE rappelle qu'il existe d'autres professionnels au sein de l'EHPAD qui s'occupent des résidents. L'intervention de l'animatrice est l'une des activités parmi les autres proposées, il existe également l'intervention d'une ergothérapeute, une psychomotricienne qui interviennent auprès des résidents et permettent leur accompagnement.

J BRUNELOT explique que tous les résidents en difficultés restent assis avec pour compagnie le mur d'en face. Elle s'interroge sur le lieu des animations de C SOULAT DOBY.

C SOULAT DOBY informe que les animations se déroulent dans la salle des tourterelles et qu'elle se rend également dans les chambres à la rencontre des résidents.

O GREGOIRE rappelle que les équipes sont à l'écoute des besoins des résidents et qu'elles veillent à ne pas écarter les résidents sous prétexte de leur incapacité car parfois il peut y avoir de bonnes surprises.

J BRUNELOT signale que lors des repas d'anniversaire, personne n'est venu chercher son époux dans sa chambre.

C SOULAT DOBY indique que la période COVID 19 fut compliquée. Cependant des intervenants en musique interviennent dans les étages pour faire profiter un maximum de résidents.

JC FAYEMENDIE évoque le fait que les résidents aiment voir du monde et sont souvent à l'accueil pour observer les gens interagirent.

J BRUNELOT en accord avec JC FAYEMENDIE ajoute que les résidents ont besoin de voir des gens en mouvement et non des personnes à moitié endormie comme on peut le voir dans la salle des tourterelles.

4. Bilan du cluster de 02/2022

C FREYCHE propose de faire un point COVID19 sur le cluster qui a eu lieu en février et remercie l'ensemble des équipes pour leur implication. Elle remercie également les résidents pour la patience dont ils ont fait preuve pendant la période de confinement. Elle remercie enfin les familles pour leur présence qui s'est révélée être positive pour le moral des résidents et de la difficulté rencontrée par une organisation qui ne leur permettait pas de venir voir leurs parents.

JC FAYEMENDIE s'interroge sur les conséquences sur les pathologies des résidents.

C FREYCHE indique qu'il est impossible de révéler ces éléments étant soumis au secret professionnel.

JC FAYEMENDIE explique vouloir connaître ces éléments de façon globale et non individuelle. Il souhaite connaître le nombre de décès lié au cluster sur cette période.

C FREYCHE invite O GREGOIRE à présenter le point COVID19 ce qui répondra au questionnement de JC FAYEMENDIE.

O GREGOIRE explique que le point COVID-19 a été rédigé par l'infirmière hygiéniste, E GIRARD, qui intervient auprès des équipes par la réalisation de formation. Elle indique que le personnel était préparé à ce genre de situation, les outils ont été mis en place, les procédures étaient suivies, les rappels réalisés. Une cellule de crise s'est réunie régulièrement depuis le début de la crise sanitaire pour la prise des décisions. Les 65 résidents ont été touchés en une seule fois. Il était difficile de déceler les contaminés en période d'hiver, en l'absence d'hyperthermie, la maladie se manifestait principalement par de petits rhumes. L'ergothérapeute, la psychomotricienne et l'animatrice ont listés les résidents les plus en souffrance ayant besoin d'échange. Elles ont mis en place un soutien psychologique afin de maintenir le contact en cette période d'isolement. Le confinement peut être plus délétère que la COVID-19 elle-même. La vaccination des résidents a permis de faire face à cette situation de crise.

Plus de 40% des professionnels de l'EHPAD ont été touché, ce qui s'est avéré difficile à gérer. L'EHPAD a fait appel à des intérimaires pour permettre le remplacement des agents manquants et maintenir l'activité auprès des résidents. La plupart des agents malgré la fatigue ont récupéré, aucune hospitalisation n'a eu lieu du fait du cluster.

O GREGOIRE rappelle qu'au sein de l'EHPAD l'ensemble du personnel de santé est vacciné du fait de l'obligation. Le Dr SECHER apporte son aide dans le déploiement des mesures.

J BRUNELLOT félicite la réouverture rapide de l'EHPAD.

O GREGOIRE est fière de l'implication de son équipe et du travail de qualité dont elle a su faire preuve.

5. Réorganisation du service administratif

K HEBRE informe l'ensemble des membres CVS que le service a été réorganisé et que les missions de P COLOMAR ont été redistribuées. Le suivi administratif du résident, les dossiers d'admission sont pris en charge par l'accueil, fonctions occupées par C MIRONNEAU et C COUVIDAT.

Le volet Ressources Humaines est transmis à C RENAUD, recrutée suite au départ en retraite de P COLOMAR. C RENAUD occupe également les fonctions de secrétaire de Direction, auparavant assurées par K HEBRE.

JC FAYEMENDIE demande si l'envoi des convocations sera réalisé par C RENAUD

K HEBRE acquiesce et informe que les travaux de l'EHPAD ont amené à une réorganisation des bureaux. L'administration se situe actuellement dans les locaux annexes, 1 rue froide.

JC FAYEMENDIE s'interroge sur les potentielles retombées liées aux travaux car une école s'est plainte de nuisances. Il souhaite savoir comment les résidents vivent ces travaux.

C COUVIDAT explique que les agents se surprennent à ne subir aucune nuisance sonore liée aux travaux en cours. Elle questionne M MOREL dont la chambre est mitoyenne à la zone de travaux.

M MOREL indique ne subir aucune nuisances sonores.

JC FAYEMENDIE indique que le problème de nuisances sonores se fait ressentir seulement lorsque les élèves sont à l'extérieur, en récréation.

C FREYCHE évoque que des travaux avaient lieu dans la rue proche de l'école, ce qui explique probablement les nuisances. Ces nuisances ne sont pas en lien avec les travaux de reconstruction de l'EHPAD.

C COUVIDAT informe que lorsqu'elle occupe le poste situé à l'accueil, il y a plus de poussière que de bruits.

6. Questions diverses

J BRUNELOT évoque les difficultés de circulation des fauteuils au niveau de la grille de l'EHPAD.

C FREYCHE informe que les fils doivent être passé en aérien pour ne plus être un obstacle au sol. Elle indique qu'en attendant il est possible d'empreinter la porte de sortie des agents pour accéder à l'extérieur.

J BRUNELOT souhaite savoir s'il est possible de mettre à disposition un dentiste. Elle explique les besoins dentaires des résidents et qu'il est urgent de pouvoir bénéficier de ce service.

C COUVIDAT explique que la dentiste de la commune ne prend pas de nouveaux patients.



JC FAYEMENDIE informe qu'il existe deux dentistes sur Cognac rémunérés par le département.

C COUVIDAT invite les représentants des familles à faire remonter la demande auprès du Département.

O GREGOIRE indique qu'il existe des camions mobiles de dentiste qui se rendent dans les EHPAD pour divulguer des soins aux résidents. Ce moyen permet de pallier à l'achat du matériel dentaire.

J BRUNELOT remercie l'implication du personnel soignant durant cette vague COVID-19 mais souligne qu'il n'est pas possible même sous pression d'être désagréable avec les résidents. Elle évoque l'attitude du personnel qui se vexe très facilement. Elle fait remarquer que l'organisation du travail n'est pas toujours bien réalisée. Les effets personnels par exemples, vêtement sont éparpillés dans le chambre ce qui ne facilite pas la réorganisation de la personne qui suit.

O GREGOIRE explique qu'elle n'a constaté aucun problème et propose à J BRUNELOT d'en reparler toutes deux, hors instance.

C COUVIDAT entend les propos de J BRUNELOT et explique qu'il est difficile de cibler une équipe en particulier. C'est à la cadre de santé de par son rôle de faire le nécessaire auprès de ses équipes.

O GREGOIRE ajoute que les remarques faites de la part de J BRUNELOT auprès des agents ne sont pas toujours mesurées et laissent certains agents en pleurs.

C FREYCHE intervient et invite O GREGOIRE et J BRUNELOT à en discuter entre elles ultérieurement hors instance. Ces éléments ne font pas parti des sujets à aborder en instance CVS. Elle remercie les membres de l'instance et leur propose de visiter le chantier en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

André HERBERT

Président CVS

Caroll FREYCHE

Directrice Déléguée